



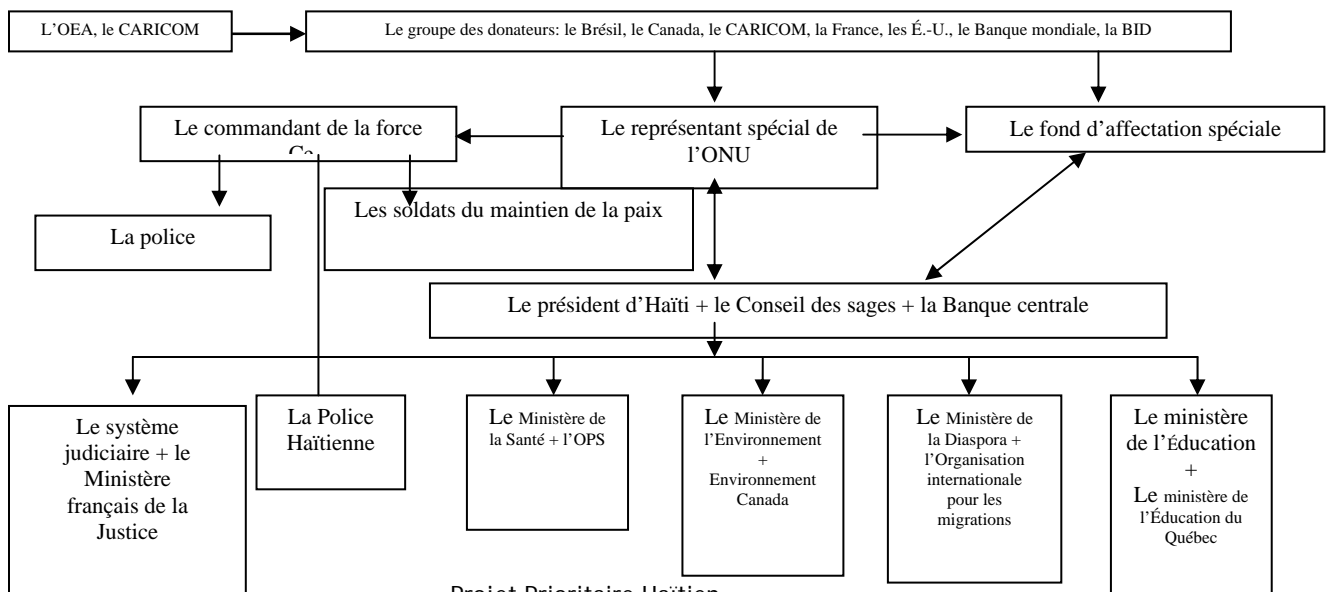
**Haïti, un Pays en Crise avec la Présence d'une MINUSTAH Opérant en Haïti sans contrôle du gouvernement haïtien, et ayant une Composition inadéquante à la complexité du problème haïtien.**

**“Notre plus grande peur n’est pas d’être incompetent.**

**Notre plus grande peur est que nous soyons incontestablement puissants. Nous nous demandons, qui sommes-nous pour être aussi brillant, superbe, talentueux et fabuleux? Nous sommes nés pour faire manifester la gloire de Dieu qui est en nous. Et en laissant briller notre propre lumière, nous donnons inconsciemment la permission aux autres d’en faire autant”. Marianne Williamson**

“Depuis le kidnapping de Jean-Bertrand Aristide”, tout le monde conviendrait qu’Haïti est sous le joug d’une occupation. Toutes les actions prises au nom d’Haïti sont dictées par le groupe des cinq opérant en Haïti et connu sous le nom de : États-unis, France, Canada, ONU et Brésil. Pendant plus de 3 ans, ils y eurent des essais échoués du côté de la Communauté Internationale, une chasse à sorcière des adversaires politiques par le gouvernement « défacto », et une hausse considérable des activités criminelles à défaut d’améliorer les conditions de vie du citoyen moyen. On s'attendrait à ce que la Communauté Internationale soit maintenant plus expérimentée dans le problème haïtien avec toutes les expériences acquises sur place pendant des décennies surtout que sa politique inappropriée et sa mauvaise gestion soient en grande partie les causes de la situation chaotique créée en Haïti. Le pire est que le gouvernement constitutionnel Préval/Alexis est parait-il sans pouvoir de décision. Sa Politique est pour la plupart déterminée et dictée par le groupe des cinq. L’organigramme ci-dessous fut suggéré par l’organisation canadienne FOCAL. La vision de FOCAL est le reflet de l’administration haïtienne. Cet organigramme ainsi que le comportement de l’administration actuelle ne font qu’appuyer notre contention :

## Structure modifiée du mandat des Nations Unies en Haïti



Projet Prioritaire Haïtien  
Boîte Postale 33724  
Washington, D.C 20033-3724  
info@hpp4haiti.com

312-735-6071 ou 301-537-8162

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



Le nombre de prisonniers politiques se trouvant actuellement dans le système pénal haïtien est

incroyablement élevé. Quoique selon l'article 147 de la constitution, le Président Préval soit autorisé à libérer les prisonniers politiques. À ce jour, cependant, il n'a pas évoqué ce droit qui lui permettrait de

satisfaire ceux qui constituent la base même de sa puissance politique, et corriger ainsi le mal infligé à la société haïtienne pendant ces trois dernières années. Cette inaction montre que le gouvernement Préval/Alexis suit les ordres du groupe des cinq comme indiqué et illustré plus haut.

La seule présence de la MINUSTHA sur le sol haïtien et le fait même qu'elle ne soit pas sous la commande directe du Président Préval est une violation grave de l'article 143 de la constitution haïtienne qui fait du Président Préval le chef de l'armée ; selon cet article, Mr. Préval devrait être à la tête des forces armées des Nations Unies en Haïti ou pourrait désigner un responsable pour assumer ce poste comme le fait le chef des nations unis, Ban Ki Moon.

Des facteurs négatifs tels que l'interprétation de M. David Wimhurst's sur « l'Accord du Statut de Force » vis-à-vis de la constitution et des lois haïtiennes, où il croit que cet accord est au-dessus des lois et de la constitution haïtiennes sont inacceptables. En outre, M. Edmond Mulet, représentant spécial du Secrétaire Général et chef de la mission (MINUSTHA) actuellement remplacé par Hédi Annabi, fait étalage de rapports négatifs où "il considère Haïti comme étant un pays stable, mais cependant en manque d'établissements dignes de confiance" montre son indifférence totale pour les autorités haïtiennes. Sa critique constante à l'étranger du Président Préval et de son gouvernement le qualifiant d'être lent, manquant de compétence, de programmes viables etc. ; montre clairement que l'ONU mène le pays ce qui non seulement complique la notion d'une nation souveraine en ce qui concerne Haïti, mais surtout constitue une violation directe du mandat de l'ONU.

Il n'est absolument pas permis, même du seul point de vue protocole, pour M. Mulet d'être si critique du gouvernement constitutionnel haïtien au pays et à l'étranger, et continuer de circuler et d'opérer librement en Haïti, à moins qu'on ne soit sous un protectorat, ce qui, bien entendue est notre ferme croyance. La présence et les actions de la MINUSTHA en Haïti compliquent davantage la situation due à son profond mépris pour la débâcle haïtienne. Son comportement explique clairement pourquoi elle persiste à utiliser des techniques inadéquates au problème haïtien. Si Haïti devient stable, leur raison d'être sur place est soudainement diminuée. Plus la situation est chaotique en Haïti, plus il semble qu'il y a un besoin urgent de la présence des forces d'occupation étrangères. Ce qui est à notre avis une erreur de calcul de sa part; nous sommes confiants que les haïtiens un jour se réveilleront de leur torpeur et leur demandera des comptes et exigera le respect des lois haïtiennes. Prenons par exemple : à chaque fois que le mandat de la Minustha doit être renouvelé, il y a une vague de kidnapping et d'activités louches en Haïti, comme ce fut le cas tout récemment de la disparition du défenseur des droits de l'homme haïtien, Lovinsky Pierre Antoine et de Mr. Gardère et autres.

Un problème encore plus grand est que la MINUSTHA contrôle la validation des forces de sécurité en Haïti sans vraiment avoir des données fiables pour prendre ces décisions. Avec une force militaire s'occupant de la formation de la police haïtienne et à la tête des opérations, on ne peut espérer aucun changement positif dans la situation d'Haïti. L'attitude et le comportement de l'ONU dans sa façon de gérer la crise montre clairement son incompetence quand il s'agit d'Haïti.



A cette date (**30 avril 2007**), la composante militaire de la MINUSTAH est de : **7,036 casques bleus issus de 19 pays** membres de l'ONU et sont ainsi déployés à travers les dix départements géographique du pays d'Haïti :

UNIT	LOCATION	GENDER		TOTAL STRENGTH	
		MALE	FEMALE		
<b>ARGENTIN BATTALION</b>	GONAIVES	411	2	413	
	PORT DE PAIX	25	0	25	
	PORT AU PRINCE	14	1	15	
	<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>3</b>	<b>453</b>	
<b>ARGENTINA AVIATION</b>	PORT AU PRINCE	35	0	35	
	LES CAYES	3	0	3	
	CAP HAITIEN	3	0	3	
	<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	
<b>ARGENTINA HOSPITAL</b>	PORT AU PRINCE	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>57</b>	
<b>BOLIVIAN COMPANY</b>	PORT AU PRINCE	<b>207</b>	<b>8</b>	<b>217</b>	
<b>BRAZIL BATTALION</b>	PORT AU PRINCE	<b>1,044</b>	<b>4</b>	<b>1,048</b>	
<b>BRAZIL ENGINEER COMPANY</b>	PORT AU PRINCE	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	
<b>CHILEAN BATTALON</b>	CAP HAITIEN	193	5	198	
	PIGNON	12	0	12	
	PLAISANCE	15	0	15	
	PORT AU PRINCE	130	0	130	
	<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>5</b>	<b>355</b>	
<b>CHILEAN AVIATION</b>	PORT AU PRINCE	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	
	<b>CHILE ENGINEER COMPANY</b>	QUARTIER MORIN	08	0	08
	PORT AU PRINCE	76	3	79	
<b>TOTAL</b>		<b>84</b>	<b>3</b>	<b>87</b>	



<b>ECUADOR ENGINEER COMPANY</b>	QUARTIER MORIN	11	0	11
	PORT AU PRINCE	55	1	55
	<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>66</b>
<b>GUATEMALA MP COMPANY</b>	PORT AU PRINCE	<b>103</b>	<b>11</b>	<b>14</b>
	<b>JORDAN BATTALION</b>	PORT AU PRINCE	<b>746</b>	<b>0</b>
	MIREBALAIS	411	8	419
	HINCHE	156	0	156
<b>NEPAL BATTALION 1</b>	ST.MARC	140	0	140
	TERRIER ROUGE POSTE	33	0	33
	<b>TOTAL</b>	<b>740</b>	<b>8</b>	<b>748</b>
<b>NEPAL BATTALION 2</b>	PORT AU PRINCE	<b>342</b>	<b>8</b>	<b>350</b>
	<b>PERUVIAN COMPANY</b>	PORT AU PRINCE	<b>205</b>	<b>0</b>
<b>PHILIPPINE COMPANY</b>	PORT AU PRINCE	<b>144</b>	<b>11</b>	<b>155</b>
	LEOGANE	262	0	262
	KILLIK	344	0	344
	BRACHE	109	0	109
<b>SRI LANKA BATTALION</b>	JACMEL	117	0	117
	PETIT GOAVE	118	0	118
	<b>TOTAL</b>	<b>950</b>	<b>0</b>	<b>950</b>
	LES CAYES	224	20	244
	JEREMIE	194	5	199
<b>URUGUAYAN BATTALION 1</b>	- PORT AU PRINCE	166	4	170
	PORT SALUT	125	7	132
	MIRAGOANE	29	0	29
	<b>TOTAL</b>	<b>731</b>	<b>38</b>	<b>769</b>



<b>URUGUAYAN BATTALION - FORT LIBERTE</b>	190	12	202
2			
PORT AU PRINCE	18	0	06
OUANAMINTHE	27	0	30
TERRE ROUGE	110	0	119
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>12</b>	<b>357</b>
PARAGUAY			
PORT AU PRINCE	31	0	31
<b>FORCE HEADQUARTERS</b>	<b>105</b>	<b>2</b>	<b>102</b>
PORT AU PRINCE			
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>6,930</b>	<b>120</b>	<b>7050</b>



Basée sur les données ci-dessus, les troupes népalaises ne figurent pas dans les rapports fournis par la MINUSTHA pour le Cap-Haïtien, néanmoins leur présence au Cap-Haïtien est remarquable. Avec des engins lourds et une forte troupe on se demande, si les Népalais sont là pour mener des opérations anonymes en Haïti. Au lieu de renforcer la police haïtienne pour qu'elle soit en mesure d'assumer ses

Projet Prioritaire Haïtien

Boîte Postale 33724

Washington, D.C 20033-3724

info@hpp4haiti.com

312-735-6071 ou 301-537-8162

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



responsabilités, protéger la nation haïtienne, les troupes népalaises se contentent seulement d'entraîner leur propre troupe en Haïti avec l'argent attribué pour des opérations en Haïti. Les troupes népalaises occupent un ancien commissariat de police dilapidé par les GNBistes et qu'ils n'ont même pas pris la peine de réparer. Ils ne payent pas un sous à l'état haïtien pour les biens utilisés, ce qui prouve l'ingérence totale des Nations Unies en Haïti. Si les forces étrangères ne changent pas leur politique d'aide pour apporter une amélioration à la vie haïtienne on est certain que leur présence n'est pas nécessaire pour la lutte du peuple haïtien.



Une autre action de la MINUSTAH prouvant qu'elle n'a aucun respect pour notre pays et nos institutions, vient du fait qu'il utilise encore des écoles comme lieu d'opérations, alors que notre pays n'a pas suffisamment d'établissements scolaires pour l'éducation de nos enfants. Or, l'école dans presque tous les pays du monde est considérée comme un lieu sacré ; cette correction doit être apportée maintenant à la rentrée des classes en Haïti.



Les troupes népalaises continuent à faire la fête en Haïti aux dépens du peuple haïtien qui dans son ensemble ne bénéficie pas des activités du gouvernement haïtien.



Parlons de dollars et de cents. Actuellement le budget national haïtien basé sur les dernières figures disponibles est à 64 milliards de gourdes, ce qui en dollars américains équivaut approximativement à \$1.828.571.429.00 avec une population d'à peu près 8.5 millions de personnes. Une analyse rapide des dépenses budgétaires prouverait qu'Haïti a une dépense per capita de \$215.13 alors que la MINUSTHA a un budget annuel de \$537.664.300, et 8.802 personnels ait pour l'exercice budgétaire qui doit prendre fin le 30 juin, 2008, une dépense per capita personnel allant jusqu'à \$61.084.33. Avec ce montant exorbitant disponible pour les forces d'occupation, on comprend pourquoi elles persistent à alimenter le chaos en Haïti afin de valider leur présence.

En 2004 avec la résolution 1542 de l'ONU, une force militaire des Nations Unies était nécessaire. La restauration de l'ordre devait se faire rapidement. Cependant, à l'heure actuelle avec le renversement de la crise, la présence de la MINUSTHA comme elle est actuellement formée est désuète et incapable de reconstituer l'ordre en Haïti. Les autres résolutions approuvées par l'ONU sont tout à fait défectueuses et incapables de changer la spirale dégradante d'Haïti, à moins quelles soient mises à jour.

Projet Prioritaire Haïtien (PPH) croit que quand les communautés sont confrontées à des activités illégales de drogues ou/et à des problèmes de gang, des étapes spécifiques doivent être suivies afin d'identifier les causes du problème et déterminer la marche à suivre pour renverser ces courants négatifs.

Dans une analyse classique, quand on identifie des problèmes reliés aux activités de gangs dans une communauté, le dilemme peut être attaqué de diverses manières.



On peut employer la méthode générale de résolution des problèmes appelée (B.A.R.E.) ce qui inclut quatre étapes d'identification, de solvabilité et de suivi du problème tel que : le balayage, l'analyse, la réponse et l'évaluation, et on peut même implémenter un processus qui dépasse ce modèle afin d'être flexible en faisant face aux problèmes non prévus par le modèle initial. (Goldstein, 1990)

### **Balayage**

Inclut identifier les problèmes en utilisant la connaissance du secteur, les données de base recueillies des résidants du secteur visé, et employer les cartes à jour et disponibles de la région.

### **Analyse**

Inclut utiliser la technologie de l'information pour creuser plus profondément les caractéristiques et les causes fondamentales des problèmes existants. Comme nous le savons, les crimes liés aux problèmes des gangs sont nouveaux en Haïti.

### **Réponse**

Inclut concevoir une solution et travailler de concert avec la communauté haïtienne ciblée.

### **Evaluation**

Inclut faire un retour en arrière pour voir si les méthodes utilisées fonctionnent et quelles leçons on peut tirer pour mieux faire face à ce genre de comportement. Du reste, concevoir une stratégie adéquate pour éliminer une éventuelle récurrence.

**Dans le balayage**, la MINUSTHA a échoué misérablement. Edmond Mulet et son équipe ont associé la violence en Haïti à une partie politique. Cependant les informations disponibles et recueillies, démontrent que les auteurs intellectuels de la violence ne sont autres que des groupes ou cliques très bien organisées qui font du trafic de drogues, causant le trouble dans la population et ces informations prouvent également que des fonctionnaires de l'ancien gouvernement « de facto », les GNBistes ont à leur solde des gangsters armés pour terroriser la population. Il est plus facile pour les forces d'occupation de marcher sur Cité Soleil puisque c'est un secteur d'activités stratégiquement viables, donc, elles visent à déloger les habitants, et de ce fait infliger plus de mal à une population sans défense. Elles ne s'engagent pas à résoudre les problèmes d'insécurité paralysant la société haïtienne mais continuent plutôt à créer un besoin de leur présence sur le sol haïtien.

**Dans l'analyse**, beaucoup de kidnappés ont fourni des informations stipulant que durant leur captivité, ils furent gardés dans des maisons somptueuses, bien nourris et jouissant d'un confort qu'on ne trouve que dans les maisons situées dans les zones favorisées et malgré cela, à ce jour, aucune opération n'a été conduite dans ces secteurs pour essayer de déloger les malfaiteurs. Il reste clair que la MINUSTHA ne va pas dans la direction où mènent les informations. C'est un problème inhérent aux services fournis par les forces d'occupation, qui par conséquent infligent plus de mal à la grande population de Cité Soleil sans obtenir le résultat escompté par leur opération dans le secteur. Les dommages collatéraux sont énormes: sans preuve de capture des membres de gangs malgré des opérations continues dans les bas quartiers.





Le problème ne devrait jamais être adressé seulement en termes de droit pénal, comme nous le voyons avec les opérations continues de la MINUSTHA engendrant des dommages collatéraux lourds et sans aucunes preuves concrètes qu'on arrive à se débarrasser de ces prétendus gangs. Les conditions sociales contribuant à ce dilemme doivent être adressées avec la participation directe de la communauté nationale et des forces de loi. La MINUSTHA, comme formation de troupes armées à travers le monde, n'est pas équipée pour traiter les problèmes que confrontent les communautés haïtiennes, la garder en Haïti avec la même composition ne fait qu'infliger davantage de dommages aux haïtiens déjà en grand besoin d'aide.

Les conditions qui transforment Haïti en paradis sûr pour les activités criminelles sont encore renforcées par la présence de la MINUSTHA. Son armée est dans toutes les régions du pays, et les infractions de son personnel restent impunies. Prenons le cas du kidnapping, avec une forte concentration des brésiliens à Port-Au-Prince, nous pouvons facilement comprendre que les forces de la Minustha sont impliquées dans des cas de criminalités à Port-Au-Prince, par ce que le kidnapping est l'un des problèmes d'une grande envergure au Brésil. Les troupes de le Minustha peuvent s'engager dans des activités criminelles sans crainte de répercussion, tatouant de ce fait Haïti de territoire peu sûr pour les visiteurs et ses habitants et de paradis pour les criminels.

### **Quelle Direction prendre?**

PPH connaît déjà les recommandations du rapport de Brahimi et les Nations Unies sont en possession des mêmes informations ; à savoir que "les racines du conflit étaient complexes ; les opérations de l'Armée du maintien de la paix seules, ne peuvent pas y faire face. Il faut prêter davantage attention aux conditions socio-économiques ". Par conséquent, la mission de l'ONU ne peut pas être une réussite en Haïti si une bonne approche et un personnel adéquat ne sont pas utilisés.

Projet Prioritaire Haïtien croit fermement que les besoins suivants doivent être mis au grand jour, et qu'ils servent de remède à cette situation combien intolérable et importante pour le peuple haïtien.

- 1) Le gouvernement haïtien doit être libre d'effectuer ses programmes et mandats, en mettant les besoins du peuple haïtien en premier.
- 2) Créer des programmes qui se concentrent sur les comportements nocifs exhibés, les causes probables, et apporter des solutions soutenables pour mettre fin à une telle attitude.
- 3) Avoir une approche à plusieurs facettes, c.-à-d. avec la participation de la communauté haïtienne dans les programmes d'intervention.
- 4) Mettre sur pied des programmes visant à une stabilité politique à long terme, entreprendre une réconciliation nationale entre toutes les classes sociales haïtiennes, y compris le parti Fanmi Lavalas et Aristide.
- 5) Créer des débouchés économiques dans les communautés les plus déshéritées, donnant à chacun une raison de vivre et renforcer de ce fait leur besoin de coopération. Créer immédiatement des organismes de santé dans ces régions.



- 6) Flexibilité dans l'ordre des priorités selon que cela s'avère nécessaire et implication de l'appareil judiciaire etc.
- 7) Haïti doit focaliser ses maigres ressources à mettre sur pied des établissements démocratiques, des infrastructures fondamentales, et des services sociaux dont la population a désespérément besoin. Si la MINUSTHA reste en Haïti, la Minustha doit être une mission civile pour aider le gouvernement haïtien dans la construction des routes, la prévention des catastrophes, l'augmentation de la production d'énergie, les communications, la technologie gouvernementale et dans le domaine de la prévention et de la santé
- 8) Nous exigeons qu'une indemnisation soit allouée aux victimes des opérations de la MINUSTHA. Que le gouvernement haïtien et les Nations Unies établissent des fonds à long terme afin de fournir des soins médicaux et psychologiques aux victimes de la MINUSTHA et à leurs familles.
- 9) Que la MINUSTHA rende publiquement toutes les institutions écolières qu'elle occupe sur le territoire haïtien, et qu'une indemnisation soit payée aux responsables, propriétaires et écoliers victimes de ce genre d'abus de la part de la Minustha.
- 10) Renvoyer les troupes brésiliennes de Port-Au-Prince

**Projet Prioritaire Haïtien (PHH) voudrait proposer quelques recommandations additionnelles en ce qui concerne la composition des troupes des Nations Unies en Haïti.**

**La composition courante des forces de la MINUSTHA est la suivante:**

**Composition courante en date du (30 avril 2007)**

**8,838 personnels en uniforme, y compris 7.036 troupes et 1.802 polices, soutenus par 433 personnels civils internationaux, 718 volontaires composés de personnel civil local et 193 volontaires des Nations Unies**

**Nous avons déjà établi que la force actuelle des Nations Unies en Haïti est inefficace et le restera aussi longtemps que rien ne soit fait pour renverser la spirale dégradante en Haïti. Le nombre de personnel devrait être renversé avec 7.000 officiers de police, et 1.601 troupes de pays créoles et de langue française, officiers et troupes qui peuvent opérer dans l'une ou l'autre langue. Nous avons des officiers de police et troupes haïtiens fonctionnant dans d'autres pays du monde. Le besoin pour les Nations Unies de rendre le créole et le français une condition en formulant sa demande aux pays membres. Cette nouvelle configuration de la MINUSTHA tombera dans la synchro avec ce que la police nationale essaye d'accomplir à long terme en augmentant le nombre d'officiers de police sur le territoire, ainsi que le nombre d'heures de formation des officiers additionnels, etc.**

**Haïti a environ 138 communes. Avec 7.000 nouveaux officiers de police de la MINUSTHA, la police haïtienne sera capable d'expédier 44 officiers de police additionnels dans chaque commune pour un total de 6.072 officiers. Les 938 officiers restants seront affectés à former la force de police haïtienne courante dans tous les**

Projet Prioritaire Haïtien  
Boîte Postale 33724  
Washington, D.C 20033-3724  
info@hpp4haiti.com

312-735-6071 ou 301-537-8162

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



aspects de la loi, c.-à-d. loi de Canon, droits civiques, droit pénal, procédure criminelle, loi de famille, loi constitutionnelle, loi sur la liberté de parole, loi intellectuelle, droit international, théories légales, loi et sciences économiques, volontés et domaine, coutumes, crimes et investigations, patrouilles des frontières, garde côtier, armée de l'air, unités antidrogues, protections de l'environnement etc. , aussi bien que la formation de nouvelles recrues dans les domaines ci-dessus.

Les autres 1.802 troupes seront expédiées pour patrouiller la frontière, fournir également une formation adéquate à des recrues haïtiens pour remplacer les nouveaux officiers de police en formation. Haïti aura besoin d'environ 600 troupes pour la patrouille des frontières. Ces officiers devront être à même de communiquer en Créole ou en Français et aussi bien qu'en espagnol. Les 1.202 troupes restantes peuvent être expédiées dans des fonctions diverses comprenant les haïtiens s'exerçant dans la construction des routes, la prévention en cas de catastrophe, l'amélioration du système d'énergie, les communications etc. Cette configuration permettra à la Minustha d'être plus efficace sur le sol haïtien.

Si ces changements minimaux ne sont pas effectués, la MINUSTHA devra quitter Haïti à partir d'octobre 2007. Les \$538.000.000 alloués à la MINUSTHA devraient être attribués et alloués à des projets, ci-dessus mentionnés.

Notes pour expliquer certaines des prétentions élaborées ci-dessus :

\$1= 35 gourdes

64, 000, 000,000.00 Gourdes, budget annuel du gouvernement haïtien /35 gourdes= \$1.828.571.429.00

8.5 Million d'haïtiens

Dépenses Per Capita – Dépense budgétaire Annuelle du gouvernement divisée par le nombre d'habitants en Haïti.

$\$1.828.571.429.00 / 8, 500,000.00 \text{ habitants} = \$215.13$

Dépenses Per Capita de la MINUSTHA = Dépenses Annuelles de la MINUSTHA divisées par le nombre de son personnel en Haïti

$\$537, 664,300.00 / 8,802 \text{ Personnels} = \$61,084.33 \text{ Dépenses Per capita}$

Sources additionnelles:

ONU

FOCAL

Département de Justice des États-unis

Rapport de Brahimi

Goldstein, 1990

Jean-Bertrand Aristide

PPH

Projet Prioritaire Haïtien  
Boîte Postale 33724  
Washington, D.C 20033-3724  
info@hpp4haiti.com  
312-735-6071 ou 301-537-8162

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés